



# Shiatsu en entreprise

Le Shiatsu est une technique de thérapie manuelle japonaise fondée sur les principes de la médecine traditionnelle chinoise.

C'est une discipline énergétique qui vise à rétablir et à maintenir la circulation de l'énergie du corps en agissant sur les méridiens.

## Bénéfices pour l'entreprise

- ° Prévention des TMS et RPS
- ° Réduction des risques dus à l'inattention, à la fatigue
- ° Diminution du taux d'absentéisme
- ° Valorisation de vos employés
- ° Instauration d'une image novatrice "entrée du bien-être dans votre entreprise"

Le Shiatsu assis est un bon outil de gestion des **risques psycho-sociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS)**.

Il s'agit d'un moyen de prévention, de récupération, de relaxation face au stress et à la fatigue physique et intellectuelle.

## Bénéfices pour le salarié

- ° Diminution du stress
- ° Amélioration de la concentration et vigilance
- ° Relâchement des tensions musculaires
- ° Détente physique et psychologique
- ° Procure vitalité et sensation de bien-être
- ° Apaise les émotions et calme l'esprit

## La Séance

- Se pratique sur chaise ergonomique habillé de vêtements souples
- Dure 20 minutes (dont 5 minutes à l'accueil, aux questions de santé et au bilan de fin de séance, 5 minutes de transition)
- Se déroule dans un espace calme de 5m<sup>2</sup>
- Je travaille essentiellement sur les épaules, le dos, la nuque, les bras, la tête
- Le personnel de l'entreprise réserve par avance un créneau horaire dans sa journée

## Tarifs

Durée de la prestation	Tarifs*
2 heures	120 €
3 heures	165 €
4 heures	200 €
5 heures	225 €

**Demandez votre devis**

Pour installer et prolonger les bienfaits du shiatsu assis dans votre entreprise, je vous propose également des formules de fidélisation à tarifs dégressifs :

Forfait un jour par mois : 180 € \*

Forfait 2 jours par mois : 168 € \*

Forfait 1 jour par semaine : 156 € \*

\* Ces tarifs donnés à titre indicatif sont applicables aux entreprises. La TVA est non applicable (art 293 du CGI). Les frais de déplacement sont à ajouter selon les barèmes kilométriques en vigueur. En entreprise : un jour équivaut à une intervention de 5 heures de présence pour un maximum de 12 séances individuelles de shiatsu assis. Les tarifs forfaitaires ne varient pas en fonction des désistements éventuels.

**SIRET : 45096688200034**